

INDIVIDUAL CONSULTANT PROCUREMENT NOTICE



Date : 14/09/2021

Pays : Côte d'Ivoire

Description des tâches : RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT(E) NATIONAL(E) EN VUE DE L'EVALUATION FINALE DU PROJET D'APPUI A LA PREVENTION DES CRISES ET A LA CONSOLIDATION DE LA COHESION ET DE L'INCLUSION SOCIALE

Numéro du projet : CIV 10-00116775 – Projet d'appui à la prévention des crises et à la consolidation de la cohésion et de l'inclusion sociale

Durée du contrat/services (si applicable) : La durée de la prestation sera de 30 jours ouvrable

Les offres devront être soumises avec la mention :

« CONSULTANT(E) NATIONAL(E) EN VUE DE L'EVALUATION FINALE DU PROJET D'APPUI A LA PREVENTION DES CRISES ET A LA CONSOLIDATION DE LA COHESION ET DE L'INCLUSION SOCIALE »

Par email aux adresses : procurement.offers.ci@undp.org et procurement.ci@undp.org ou physiquement à l'adresse indiquée ci-dessous :

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Angle Avenue Marchand, Rue Gourgas Plateau en face de la radio
01 BP 1747 ABIDJAN 01
COTE D'IVOIRE

Les offres placées sous plis scellés distincts devront nous parvenir au plus tard le 28 Septembre 2021 à 17h00 et comprendront :

- Une proposition technique : le CV avec 3 personnes références (adresse mail + contact de la personne référente), une note méthodologique détaillée, l'organisation du déroulement des travaux et la capacité à réaliser ce type de travail
- Une proposition financière

Si vos propositions techniques et financières ne sont pas scellées dans des enveloppes séparées, ou dans deux dossiers distincts par mail, votre offre sera rejetée.

[Les offres reçues par un autre canal que celui mentionné ci-dessus seront automatiquement rejetées.](#)

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, vous pouvez soumettre vos questions par écrit à l'adresse indiquée ci-dessus ou par mail à procurement.ci@undp.org ; nous nous efforcerons de vous les fournir rapidement. Cependant, tout retard dans la transmission de ces informations ne pourrait en aucun cas constituer un motif de report.

L'offre technique devra inclure les informations et documents nécessaires à l'exécution de la tâche à accomplir :

1. Qualification et expérience (40 points)
2. Plan de travail (10 points)
3. Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR (50 points)

Votre offre financière doit être dans un document séparé de l'offre technique.

Le dépouillement s'effectuera en deux étapes :

Le dépouillement des offres techniques :

Les offres techniques seront évaluées sur la base des critères d'évaluation ci-dessous. Seules les offres techniques ayant totalisé au moins 70/100 points seront retenues pour l'évaluation financière.

Le dépouillement de l'offre financière :

Le/La Candidat.e techniquement qualifié.e ayant obtenu le meilleur score à l'issue de la pondération de l'offre technique et de l'offre financière seront retenu.e.

Les critères d'évaluation technique

Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
1.	Qualification et expérience	40					
2.	Plan de travail	10					
3.	Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR	50					
Total		100					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- Formulaire 1		Note maximum	A	B	C	D	E
Expertise / Qualification et expérience dans le domaine							
1.1	Diplômes et références clés	20					
1.2	Expertise avérée dans le domaine de la consolidation de la paix	20					
Total		40					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 2		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Plan de travail							
2.1	Le plan de travail est-il bien défini, bien détaillé et correspond-il aux termes de référence ?	10					
Total		10					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique Formulaire 3		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR							
2.1	La proposition montre-elle une compréhension générale des activités à mener ?	10					
2.2	La proposition comprend-elle un cadre méthodologique cohérent et une structure précise des résultats attendus ?	10					
2.3	La présentation est-elle claire et la succession des activités ainsi que leur planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution des tâches ?	20					
2.4	Le Plan d'exécution (Chronogramme) des tâches est-il précis et cohérent ?	10					
Total		50					



**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E)
CONSULTANT(E) NATIONAL(E) EN VUE DE L'EVALUATION FINALE
DU PROJET D'APPUI A LA PREVENTION DES CRISES ET A LA
CONSOLIDATION DE LA COHESION ET DE L'INCLUSION SOCIALE**

1. Contexte et situation

Neuf ans après le début de la crise post-électorale ivoirienne, la situation politique et sécuritaire s'est améliorée, et un grand nombre de réfugiés ivoiriens cherchent à s'installer dans leur patrie en dignité et en paix. Selon le rapport consolidé du HCR N°29 du 31 Juillet 2018, depuis 2015, plus de 29.803 réfugiés ivoiriens ont été rapatriés, principalement du Libéria et d'autres pays de la sous-région, faisant des régions de l'Ouest et du sud-ouest les principales régions de retour. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de solutions durables, plusieurs interventions ont été engagées pour la réintégration durable des personnes déplacées et rapatriés en Côte d'Ivoire. Alors que des efforts sont déployés pour endiguer les conflits qui ont causé le déplacement, il reste encore beaucoup à faire à la fois économiquement et socialement pour combler les gaps des besoins des personnes rapatriées et pour répondre aux défis de la lutte contre la pauvreté et la consolidation de la cohésion sociale dans les zones de retour ou de réinstallation.

Le projet d'appui à la prévention des crises et à la consolidation de la cohésion et de l'inclusion sociale est mis en œuvre par le PNUD, en partenariat avec le HCR et vise à consolider les acquis de la première phase du projet par le suivi et le renforcement des mécanismes de durabilité. Il contribuera également à la stabilisation post-crise dans les zones de retour à travers des actions de prévention des crises, de consolidation de la cohésion sociale et de la cohabitation pacifique.

L'initiative s'inscrit dans une dynamique de réintégration socioéconomique durable des personnes rapatriées, de prévention des conflits inter et intra-communautaires, la radicalisation des jeunes et le renforcement de la coexistence pacifique dans les zones de retour. Il contribuera significativement à la restauration de la cohésion sociale et de la coexistence pacifique dans les zones cibles pour contribuer à un climat apaisé avant, pendant et après les élections générales de 2020.

D'une durée de 32 mois, le Projet bénéficie d'une contribution financière de plus de 2.7 millions d'Euros de la République Fédérale d'Allemagne. Les interventions du projet portent principalement sur : i) Le renforcement de la cohésion sociale et la coexistence pacifique par le dialogue communautaire et l'accès aux infrastructures sociales de base ; ii) La réintégration socioéconomique des personnes rapatriées dans les communautés d'accueil ; et iii) La promotion de l'entrepreneuriat jeune à travers la formation professionnelle et la création de micro-entreprises.

Les principaux partenaires gouvernementaux sont le Ministère de la réconciliation et de la cohésion nationale, Ministère des Affaires Etrangères, à travers la Direction d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides (DAARA), et le Ministère du Plan et du Développement, l'Office Nationale de la Population (ONP), le Ministère de la promotion de la jeunesse, de l'emploi des jeunes et du service civique, le Ministère de la femme de la famille et de l'enfant. Un partenariat a été établi avec Neuf (9) Organisations Non Gouvernementales (ONG) pour l'opérationnalisation des actions de terrain. Il s'agit de ODAFEM, DRAO, ASAPSU, PEHE, CASES, ANADER DANANE, ANADER GUIGLO, EICF et GFM3.

Après plus 2 années de mise en œuvre, ce projet a permis d'enregistrer des résultats au niveau du renforcement de la confiance entre les communautés dans les localités de retour des personnes rapatriées.

Au niveau de la cohésion sociale et la cohabitation pacifique :

- Le dispositif d'alerte précoce dans les 6 départements est fonctionnel avec les 34 comités de paix et de protection mis en place, et animés par 500 relais communautaires dont 173 femmes ;

- Plus de 264 000 personnes sont mieux outillées et engagées dans les activités de cohésion sociale, de prévention et de gestion des conflits ;
- 97 conflits communautaires y ont été résolus par des méthodes endogènes et inclusives de résolutions de conflits avec l'appui des relais communautaires ;
- Plus de 25 000 personnes ont accès à des services sociaux offerts au niveau des 06 infrastructures communautaires réhabilitées (Education, santé, hydraulique, protection sociale).

Au niveau de la réintégration économique des personnes rapatriées :

- Les conditions de vie de 1006 chefs de ménages (dont 58% de femmes) regroupées au sein de 72 organisations communautaires de base sont améliorées avec les revenus générés grâce à leurs activités économiques réalisées avec l'appui du projet, offrant ainsi de meilleures conditions de vie à plus 5000 membres des familles.

Au niveau de l'entrepreneuriat jeune :

- 603 jeunes dont 267 jeunes filles déscolarisées disposent de compétences professionnelles, sont en activité et ont des revenus améliorés.

Il convient par conséquent d'analyser les expériences de ce projet afin d'en faire ressortir les acquis et leçons pertinentes, en vue de proposer des stratégies efficaces pour la durabilité des résultats. Par ailleurs, la documentation des expériences et les acquis du projet seront d'excellents outils pour le gouvernement et les partenaires au développement, qui pourront s'en inspirer pour la mise en place d'autres programmes et projets similaires.

Informations sur le projet		
Titre du projet	Projet d'appui à la prévention des crises et à la consolidation de la cohésion et de l'inclusion sociale	
Numéro Atlas	CIV10-00116775	
Produit et résultat institutionnel	Les institutions étatiques et non étatiques, mettent en œuvre des politiques publiques et des stratégies inclusives et durables qui renforcent la gouvernance et la cohésion sociale et réduisent les inégalités	
Pays	Côte d'ivoire	
Région	Cavally, Tonkpi, San-Pedro	
Date de signature du document de projet	Juillet 2019	
Dates du projet	Démarrage : 1 ^{er} Juillet 2019	Fin prévue : Février 2022
Budget du projet	3.427.082,63 USD	
Dépenses engagées à la date de l'évaluation		
Source de financement	République Fédérale d'Allemagne	
Gender Marker	2	
Agence d'exécution	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	

2. Objet, champ et objectifs de l'évaluation

Il s'agit dans le cadre de cette consultation, de procéder à une évaluation en vue d'apprécier les performances du projet à travers les résultats obtenus dans le cadre de sa mise en œuvre en s'attachant plus particulièrement à la pertinence, l'efficacité, l'efficience et l'impact des actions menées par rapport aux objectifs visés ainsi qu'à la durabilité desdits résultats.

De façon spécifique, l'exercice de cette évaluation consistera à apprécier le fonctionnement et le niveau de performance du projet par rapport aux objectifs qualitatifs et quantitatifs initialement prévus. Les objectifs spécifiques de cette mission apparaissent sous les aspects suivants :

- Apprécier la conformité des interventions du projet en rapport avec les attentes des communautés ciblées ;
- Comparer les résultats obtenus au regard des objectifs préalablement définis ;
- Apprécier les changements attribuables aux interventions du projet ;
- Mesurer les progrès constatés dans la réintégration des personnes déplacées et retournées ;
- Constater l'utilisation des fonds décaissés en rapport avec les besoins initialement identifiés ;
- Identifier les contraintes liées à la mise en œuvre du projet, et mesurer l'importance des facteurs qui ont perturbé le déroulement du projet et formuler des recommandations pour une expérience future ;
- Faire des recommandations visant à consolider les acquis du projet ;
- Tirer les enseignements généraux de ce projet qui seront utiles au PNUD, au Gouvernement, au bailleur ainsi qu'aux partenaires de mise en œuvre pour de futurs programmes dans le même domaine.

3. Critères d'évaluation et questions indicatives clés

3.1. PERTINENCE

- Dans quelle mesure le projet est-il conforme au mandat du PNUD, aux priorités nationales et aux exigences de ciblage des femmes, des hommes et des groupes vulnérables ?
- Dans quelle mesure le soutien du PNUD est-il pertinent pour la réalisation des ODD ?
- Dans quelle mesure le PNUD a-t-il adopté une approche sensible au genre, fondée sur les droits de l'homme et sensible aux conflits ?
- Dans quelle mesure l'engagement du PNUD reflète-t-il des considérations stratégiques, y compris le rôle du PNUD dans un contexte de développement particulier et son avantage comparatif ?
- Dans quelle mesure la stratégie de mise en œuvre choisie par le PNUD était-elle appropriée au contexte ?
- Dans quelle mesure la théorie du changement présentée dans le modèle de résultats était-elle une vision pertinente et appropriée sur laquelle fonder les initiatives ?

3.2. EFFICACITÉ

- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué aux produits et effets du programme de pays, aux ODD, au Plan stratégique du PNUD et aux priorités de développement nationales ?
- Dans quelle mesure les produits du projet, explicités dans le document du projet, ont-ils été réalisés ? Quels facteurs ont contribué à la réalisation ou à la non-réalisation des produits et effets attendus du projet ? Quelles sont les évidences pour ces constats ? Dans quelle mesure le projet a-t-il fait des progrès contre les indicateurs du Cadre des Résultats du projet ?
- Quels ont été les principaux résultats et changements obtenus pour les hommes, les femmes et les groupes vulnérables ?

- Y a-t-il eu des résultats inattendus au niveau des résultats obtenus au-delà du résultat prévu ?
- Dans quelle mesure le PNUD a-t-il amélioré les capacités des partenaires d'exécution nationaux à plaider en faveur des questions environnementales, y compris les questions de changement climatique et la réduction des risques de catastrophe ?
- Dans quelle mesure le PNUD s'est-il associé à la société civile et aux communautés locales pour promouvoir la sensibilisation aux risques environnementaux et de catastrophe dans le pays ?
- Dans quelle mesure les résultats au niveau des effets et des produits ont-ils généré des résultats pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ?
- Dans quelle mesure les groupes marginalisés en ont-ils bénéficié ?
- Dans quelle mesure la coopération triangulaire et Sud-Sud et la gestion des connaissances ont-elles contribué aux résultats obtenus ?
- Quels domaines de programme sont les plus pertinents et stratégiques pour le PNUD à étendre ou à envisager d'aller de l'avant ?

3.3. EFFICIENCE

- Dans quelle mesure les résultats du projet résultent-ils de l'utilisation économique des ressources ?
- Dans quelle mesure les ressources ont-elles été utilisées pour lutter contre les inégalités et les questions de genre ?
- Dans quelle mesure les résultats de qualité du projet ont-ils été livrés à temps ?
- Dans quelle mesure les modalités de partenariat ont-elles été propices à la réalisation des produits du projet ?
- Dans quelle mesure les systèmes de suivi ont-ils fourni à la direction un flux de données, ventilées par sexe, qui lui ont permis d'apprendre et d'ajuster la mise en œuvre en conséquence ?
- Dans quelle mesure le PNUD a-t-il promu l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes, les droits de l'homme et le développement humain dans la réalisation des résultats du projet ?
- Dans quelle mesure les pratiques, politiques, processus et capacités de prise de décision du PNUD ont-ils affecté la réalisation des résultats du projet ?
- Dans quelle mesure le PNUD s'est-il engagé ou coordonné avec différents bénéficiaires (hommes et femmes), partenaires d'exécution, autres agences des Nations Unies et homologues nationaux pour obtenir des résultats au niveau des effets ?

3.4. COHÉRENCE

- Dans quelle mesure le projet est compatible avec d'autres interventions menées au sein du PNUD
- Quelles ont été les synergies développées ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il respecté les normes et critères internationaux pertinents auxquels les agences du SNU ont adhéré ?
- Y-a-t-il d'autres interventions d'autres organisations/structures dans le même domaine d'intervention ? Quelles ont été les actions de complémentarité avec ces interventions, notamment en matière de genre ?
- Dans quelle mesure le projet a apporté une valeur ajoutée tout en évitant le chevauchement d'activités avec d'autres projets internes ou externes ?

3.5. DURABILITÉ

- Dans quelle mesure le PNUD a-t-il établi des mécanismes pour assurer la durabilité pour les femmes et les hommes bénéficiaires des résultats du projet ?
- Dans quelle mesure les partenaires nationaux disposent-ils des capacités institutionnelles, y compris des stratégies de durabilité, pour pérenniser les résultats au niveau des effets ?
- Dans quelle mesure des cadres politiques et réglementaires sont-ils en place pour soutenir le maintien des avantages pour les hommes et les femmes à l'avenir ?

- Dans quelle mesure les partenaires se sont-ils engagés à fournir un soutien continu (financier, personnel féminin et masculin, etc.) ?
- Dans quelle mesure existe-t-il des mécanismes, procédures et politiques pour faire avancer les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes, de droits humains et de développement humain par les principales parties prenantes ?
- Dans quelle mesure existe-t-il des partenariats avec d'autres institutions nationales, ONG, agences des Nations Unies, secteur privé et partenaires de développement pour pérenniser les résultats obtenus ?

3.6. QUESTIONS TRANSVERSALES

Droits fondamentaux

- Dans quelle mesure les pauvres, les populations autochtones, les personnes ayant des difficultés physiques, les femmes, les jeunes hommes et femmes et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié des travaux du PNUD ?

Égalité des sexes

- Dans quelle mesure l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet ?
- Le marqueur de genre affecté au projet reflète-t-il la réalité ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il encouragé des évolutions positives en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets inattendus ?

Invalidité

- Les personnes handicapées ont-elles été consultées et impliquées de manière significative dans la planification et la mise en œuvre du programme ?
- Quelle proportion des bénéficiaires d'un programme étaient des personnes handicapées ?
- À quels obstacles les personnes handicapées ont-elles été confrontées ?
- Une approche à deux voies a-t-elle été adoptée ?

4. Méthodologie de l'évaluation

Approche

L'évaluation se reposera sur une méthodologie à la fois quantitative et qualitative et la méthodologie du/de la consultant(e), la collecte de données et leur analyse reflèteront cette approche. La partie quantitative visera à documenter les effets principaux du projet à travers des données chiffrées collectées auprès des bénéficiaires directs et indirects du projet. Cette partie de l'évaluation prendra le cadre de résultats du projet comme son point de départ.

L'évaluation réunira les données nécessaires pour renseigner les indicateurs au niveau d'effet du cadre de résultats. Ceci comprendra dans certains cas d'établir des valeurs de référence pour certains indicateurs à travers des enquêtes rétrospectives.

La partie qualitative complétera la partie quantitative et visera à approfondir l'analyse et corroborer les voies à travers lesquelles l'approche du projet pourrait contribuer à la cohésion sociale et la réduction du niveau de conflictualité. Elle servira également à découvrir des explications alternatives des effets/changements éventuelles attribués au projet et difficilement captées par enquête quantitative. Enfin, l'enquête qualitative a pour but de mieux comprendre les perspectives et aspirations des bénéficiaires directs et indirects et les questionnaires et guides d'entretien comprendront des questions ouvertes permettant aux personnes sondées de s'exprimer librement.

Collecte de données

L'évaluation doit faire appel à plusieurs méthodes et instruments d'évaluation, tant qualitatifs que quantitatifs et sensibles au genre. Dans le cas où les visites sur le terrain seraient impossibles du fait de la pandémie du COVID 19, et du manque de membres de l'équipe d'évaluation locale, les données devront être collectées à distance. Des interviews Skype, des questionnaires mobiles, des enquêtes en ligne, des plateformes de collaboration et des images satellites pourraient être utilisées pour collecter des données. Les parties prenantes qui font face à des urgences existantes doivent être prévenues à l'avance afin de faciliter les éventuels ajustements des délais. Le/La Consultant(e) devra proposer une mesure palliative de collecte de données de terrain au cas où des mesures de restriction de mouvement ne lui permettent pas de se rendre lui-même sur le terrain durant l'évaluation.

Examen documentaire de tous les documents pertinents : Il s'agit notamment d'analyser :

- Le document de projet (accord de contribution)
- Le cadre de résultats
- Les rapports de contrôle de la qualité du projet ;
- Les plans de travail annuels ;
- Les rapports trimestriels et annuels consolidés ;
- Les résumés des réunions des comités techniques et de pilotage du projet ;
- Les rapports de suivi technique/financier.

Entretiens semi-structurés avec les principales parties prenantes : avec les homologues gouvernementaux, les membres de la communauté des donateurs, les représentants des principales organisations de la société civile, certains membres de l'UNCT et les partenaires d'exécution ;

Discussions de groupes ou avec des informateurs clés, y compris des hommes et des femmes, des bénéficiaires et des parties prenantes. Tous les entretiens doivent être menés dans le respect de la confidentialité et de l'anonymat en privilégiant les outils à distance. Le rapport final d'évaluation ne doit pas permettre d'établir un lien entre un commentaire donné et une ou plusieurs personnes physiques.

Visites sur le terrain et validation sur site des principaux produits et interventions tangibles. L'évaluateur est tenu d'appliquer une approche participative et consultative en veillant à impliquer étroitement les responsables de l'évaluation, les partenaires d'exécution et les bénéficiaires directs ; L'approche méthodologique retenue, y compris le calendrier des entretiens, des visites sur le terrain et la liste des données qui seront utilisées pour l'évaluation doit être clairement présentée dans le rapport de démarrage et doit faire l'objet de discussions poussées et d'un accord entre les parties prenantes du PNUD et la/le consultant-e.

5. Livrables

Il est attendu du/de la consultant-e :

- **Un rapport de démarrage (10-15 pages)** : Le rapport doit être préparé par la/le consultant-e avant d'entamer la collecte de données complémentaires (avant tout entretien formel, distribution de questionnaires ou visites sur le terrain) et avant la mission dans le pays dans le cas d'évaluateurs internationaux) après consultation de la documentation fournie et des premiers entretiens. Le rapport initial doit inclure le programme détaillé des tâches, activités de la prestation en désignant les personnes responsables et les moyens matériels prévus.
- **Un rapport provisoire (30 pages)** : La/Le consultant-e doit soumettre aux parties prenantes, un rapport provisoire afin que celles-ci s'assurent de la prise en compte des normes de qualité.

- **Un rapport final en français** (30 pages au plus hors annexes) avec un sommaire en français. Son contenu doit correspondre aux prescriptions des termes de références de la mission (voir annexes).

6. Profil du/de la consultant-e national-e

La/Le consultant-e devra répondre aux exigences suivantes :

- Justifier d'une formation **BAC+4** en sciences sociales, sciences économiques, agroéconomie, ou tout domaine équivalent ;
- Avoir au moins 5 années d'expérience dans la conduite d'évaluation externe de projet/programme de développement ;
- Avoir une bonne maîtrise de la gestion axée sur les résultats des projets et programmes de développement ;
- Avoir une bonne connaissance et une expérience avérée en matière de gestion des organisations rurales ;
- Avoir une maîtrise des outils de télétravail, des approches de collecte de données à distance ;
- Disposer d'une excellente capacité d'analyse de synthèse, de rédactions solides et une compétence avérée en rédaction scientifique, en communication orale et écrite ;
- Avoir une connaissance prouvée en gestion de cycle de projet ;
- Avoir une connaissance approfondie du contexte ivoirien en particulier des zones d'intervention ;
- Avoir une expérience de travail avérée dans un contexte de crise sanitaire ;
- Observer une indépendance vis-à-vis des parties impliquées ;
- Avoir une bonne capacité de communication ;
- Avoir à son actif au moins deux rapports d'évaluation.

7. Déontologie de l'évaluation

La présente évaluation sera réalisée dans le respect des principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » du GNUE. La/Le consultant-e doit veiller à sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par des mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et la publication de données. La/Le consultant-e doit également assurer la sécurité des informations collectées et prévoir des protocoles permettant de garantir l'anonymat et la confidentialité des sources d'information lorsque cela est requis. Les connaissances et les données acquises au cours du processus d'évaluation doivent par ailleurs être utilisées pour l'évaluation uniquement, à l'exclusion de tout autre usage sans l'autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires ».

• Valeurs intrinsèques :

- Démontrer son intégrité en se conformant aux valeurs et aux normes morales des Nations Unies ;
- Favoriser la vision, la mission, et les buts stratégiques du PNUD ;
- Démontrer sa capacité d'exercer dans un environnement ne tenant pas compte de la différence culturelle, de genre, de religion, de race, de nationalité et de sensibilité ;
- Démontrer la rigueur dans le travail, une grande disponibilité, une aptitude au travail en équipe et un esprit d'initiative développé.

8. Durée de la mission

L'évaluation se déroulera au mois Octobre 2021 et s'étendra sur 30 jours ouvrés.

9. Modalités d'exécution

I. LE RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION

Le responsable de l'évaluation donne son avis quant à l'acceptation finale de l'évaluation, ainsi que pour la validation de toutes les étapes du processus d'évaluation, notamment : a) vérification de l'évaluabilité ; b) finalisation des termes de référence de l'évaluation, c) définition de la composition requise de l'équipe d'évaluation et son recrutement ; d) validation du rapport de démarrage, e) coordination et consolidation des commentaires sur la version préliminaire du rapport d'évaluation, et f) acceptation des rapports d'évaluation finaux. Le responsable de l'évaluation est le spécialiste en suivi-évaluation du PNUD.

II. LE RESPONSABLE DU PROGRAMME

Le rôle du responsable du programme (spécialiste programme Développement durable inclusif) est de soutenir la mise en œuvre d'une évaluation. Afin de garantir l'indépendance et la crédibilité de l'évaluation, il ne gère pas directement l'évaluation. Toutefois, il fournit les documents et les données demandées et soutenir l'évaluation dans son ensemble, notamment la mission de collecte des données.

III. LE GROUPE DE RÉFÉRENCE

Il est établi un groupe de référence composé de représentants des principaux partenaires et parties prenantes, afin de soutenir l'évaluation et de proposer des commentaires et des orientations aux étapes importantes du processus d'évaluation. Le groupe de référence garantit la transparence du processus et renforce la crédibilité des résultats de l'évaluation. Il est composé du PNUD, du HCR et des Ministères et directions techniques partenaires (Ministère de la réconciliation et de la cohésion nationale, Direction d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides (DAARA), Office Nationale de la Population (ONP), Ministère de la promotion de la jeunesse, de l'emploi des jeunes et du service civique, Ministère de la femme de la famille et de l'enfant).

10. Calendrier du processus d'évaluation

Activité	Nombre de jours estimés	Échéance de réalisation	Lieu	Entité responsable
Étape 1 : Examen documentaire et rapport de démarrage				
Réunion d'information avec le PNUD (responsables de programme et personnel affecté au projet en fonction des besoins)		À la signature du contrat	PNUD	Responsable de l'évaluation
Transmission des documents pertinents au/ à la consultant-e en évaluation		A la signature du contrat	Par email	Coordination du projet
Examen documentaire, conception de l'évaluation, définition de la méthodologie et actualisation du plan de travail, y compris la liste des parties prenantes à consulter	5 jours	Dans un délai de deux semaines après la signature du contrat	A domicile	Consultant-e en évaluation
Soumission du rapport de démarrage (15 pages maximum)		Dans un délai de deux semaines après la signature du contrat		Consultant-e en évaluation
Commentaires et validation du rapport de démarrage		Dans un délai d'une semaine à compter de la réception du rapport de démarrage	PNUD	Responsable de l'évaluation
Étape 2 : Mission de collecte des données				
Réunions de consultation et visites sur le terrain, entretiens approfondis et groupes de discussion	15 jours	Dans un délai de quatre semaines après la signature du contrat	Abidjan et dans les zones d'intervention	À organiser par le PNUD avec les partenaires de projet locaux, le personnel du projet, les autorités locales, les ONG,
Réunion d'information avec le PNUD, et les principales parties prenantes	1 jour		Abidjan	Consultant-e en évaluation
Étape 3 : Rédaction du rapport d'évaluation				

Préparation de la version préliminaire du rapport d'évaluation (50 pages maximum sans les annexes) et du résumé analytique (5 pages)	5 jours	Dans un délai de trois semaines après la fin de la mission de terrain	Domicile	Consultant·e en évaluation
Soumission du rapport provisoire de l'évaluation				Consultant·e en évaluation
Envoi des commentaires consolidés du PNUD, et des parties prenantes sur le rapport provisoire		Dans un délai de 2 semaines à compter de la date de réception du rapport provisoire	PNUD	Responsable de l'évaluation et Groupe de référence de l'évaluation
Réunion d'information avec le PNUD	1 jour	Dans un délai d'une semaine à compter de la réception des commentaires	PNUD	PNUD, groupe de référence, consultant·e en évaluation
Finalisation du rapport d'évaluation en intégrant les ajouts et commentaires transmis par le personnel du projet et le bureau pays du PNUD	3 jours	Dans un délai d'une semaine à compter de la réunion d'information finale	A domicile	Consultant·e en évaluation
Soumission du rapport final d'évaluation au bureau de pays du PNUD (50 pages maximum hors annexes et résumé analytique)		Dans un délai d'une semaine à compter de la réunion d'information finale	A domicile	Consultant·e en évaluation

11. Paiement

Délivrables	Délais	Montant
Rapport de démarrage	A 3 jours ouvrés du début de la mission	20%
Rapport provisoire	Après 20 jours ouvrés à partir du début de la mission	50%
Rapport final de l'étude	A la fin du contrat dès la remise du rapport final	30%

NB : Tous les rapports sont validés et certifiés avant paiement.

12. Modalité de soumission

Le dossier de candidature devra être constitué de :

i. Une offre technique incluant :

- La compréhension des TDR, la matrice d'évaluation et la méthodologie d'évaluation proposée ;
- Un chronogramme prévisionnel des tâches précisant les moyens humains et matériels affectés à chaque étape de la prestation ;
- Un résumé de l'expérience passée du/ de la consultant-e dans les évaluations de projets ;
- Le Curriculum Vitae ou P11 du/de la consultant-e comprenant les références indiquant toutes les expériences antérieures et les contacts (email et numéro de téléphone) de 3 références.

ii. Une offre financière incluant :

- Les honoraires du/ de la consultant (e)
- Les coûts liés aux ressources humaines et matériels impliqués

13. Critères d'évaluation des offres techniques et financières

a) Le nombre de points attribués pour chaque critère technique est le suivant :

La sélection sera faite sur la base des critères suivants :		Note maximum	Consultant				
Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques			A	B	C	D	E
1.	Qualification et expérience	40					
2.	Plan de travail	10					
3.	Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR	50					
Total		100					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- Formulaire 1		Note maximum	A	B	C	D	E
Expertise / Qualification et expérience dans le domaine							
1.1	Diplômes et références clés	20					
1.2	Expertise avérée dans le domaine de la consolidation de la paix	20					
Total		40					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 2		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Plan de travail							
2.1	Le plan de travail est-il bien défini, bien détaillé et correspond-il aux termes de référence ?	10					
Total		10					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique Formulaire 3		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR							
2.1	La proposition montre-elle une compréhension générale des activités à mener ?	10					
2.2	La proposition comprend-elle un cadre méthodologique cohérent et une structure précise des résultats attendus ?	10					
2.3	La présentation est-elle claire et la succession des activités ainsi que leur planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution des tâches ?	20					
2.4	Le Plan d'exécution (Chronogramme) des tâches est-il précis et cohérent ?	10					
Total		50					

a) Evaluation des offres

Seules les candidatures ayant obtenu une note au moins égale à 70 points sur le total des 100 points, seront retenues pour une analyse financière.

La méthode d'évaluation qui sera utilisée est celle de la pondération de la note obtenue à l'évaluation technique et à l'évaluation financière.

La proposition financière doit être faite sur la base d'un montant forfaitaire incluant (les honoraires, les frais de voyage, les indemnités journalières/perdiems et autres frais relatifs à la mission dans les localités de l'intérieur du pays).

DETAIL DES COUTS :

Détail des couts par élément Consultant National :

Elements	Coût Unitaire	Quantité	Cout total pour la durée du Contrat
I. Coûts du Personnel			
Honoraires			
Communications			
Transport			
Autres (Mentionner svp)			

N/A : Non Applicable

Les candidatures féminines sont fortement encouragées.